

## Pré-programme – Journée du 13 février 2020



### Journée d'échanges, de partages et d'informations

Organisée par le Groupement Régional des Centres de Santé Auvergne Rhône-Alpes



**Jeudi 13 Février 2020 - 9h00 - 16h30**

Château sans Souci,  
36 Avenue Lacassagne, 69003 Lyon

Le GRCS Auvergne Rhône-Alpes organise le 13 février prochain une journée d'échanges, de partages et d'informations pour ses adhérents.

Ce format, en cours d'année, a vocation à répondre au souhait des adhérents de :

- Se rencontrer avec une plus grande régularité ;
- D'échanger avec des intervenants experts sur des sujets d'actualité

Cette journée proposera des temps en plénière avec des ateliers thématiques.



### Programme des ateliers thématiques – 2 ateliers par participants

ATELIERS	INTERVENANTS
Atelier 1 : Actions de prévention en centres de santé – Echanges de pratiques sur des actions conduites et informations sur les financements existants	ARS Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve Témoignages, sous réserve
Atelier 2 : La télémédecine et téléconsultation : quels outils disponibles en région et quels financements pour les centres de santé ?	Rémy PERRET, GCS SARA Anne ROBIN, ARS Auvergne-Rhône-Alpes Témoignage, sous réserve
Atelier 3 : Communautés professionnelles territoriales de santé : enjeux et marge d'action pour les centres de santé.	Clémence KREMER, Assurance maladie Premier recours, ARS Auvergne-Rhône-Alpes – sous réserve
Atelier 4 : Protocoles de coopération : quelles opportunités pour quelle mise en œuvre en centres de santé ?	Isabelle DANIELOU, ARS Auvergne-Rhône-Alpes Premier recours, ARS Auvergne-Rhône-Alpes – sous réserve
Atelier 5 : Echanges de pratiques autour de la mise en place du reste à charge zéro : quels retours d'expériences du côté des patients ? Quelles problématiques en termes de tiers payants et de codification ?	Cyril PLASSE, GRCS
Atelier 6 : Echanges de pratiques autour des relations et enjeux managériaux avec des professionnels de santé	Anna CRUAUD, GRCS
Atelier 7 * : Le dispositif 400 médecins : quelles modalités de mise en œuvre pour les centres de santé ?	Céline HERNU, ARS Auvergne-Rhône-Alpes

\* Cet atelier est réservé aux centres de santé polyvalent ou ayant pour projet de devenir polyvalents situés en zone d'intervention prioritaire - ZIP, zone d'action complémentaire - ZAC ou quartier prioritaire politique de la ville - QPV ou ayant pour projet de s'implanter sur l'un de ces zonages.

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 15 JANVIER 2020 - ICI

Frais d'inscription - 20 € pour les adhérents – 40 € pour les non-adhérents

Avec le soutien de nos partenaires

Décembre 2019